

31 janvier 2018

Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes d'aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières professionnelles pour l'école de formation du 1^{er} septembre 2018.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, pour ce qui est de ses effectifs et de ses casernes, sur un concept datant de 1972. Ce concept ne permet d'assurer le respect des temps d'intervention préconisés par la coordination suisse des sapeurs-pompiers qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint.

Vu l'augmentation conséquente des interventions depuis plus de quarante ans, alors que le nombre de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP) n'a pas évolué, votre Conseil a voté en date du 6 octobre 2015 la délibération PRD-107 permettant la création de 25 nouveaux postes de SPP et la PRD-108 pour la création de dortoirs dans les trois casernes du SIS.

S'agissant de la mise en œuvre de cette délibération il a été prévu d'engager les 25 SPP supplémentaires en trois exercices (11 en 2016, 11 en 2017, trois en 2018). En parallèle, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) s'est chargée d'effectuer les travaux nécessaires dans les trois casernes pour accueillir ces nouveaux effectifs et permettre l'exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre des casernes des Asters et de Frontenex.

Exposé des motifs

Le 1^{er} septembre 2016, les onze premiers aspirants ont débuté l'école de formation qui se terminera en avril 2018. Les onze postes suivants ont été votés dans le cadre du budget 2017. Les trois derniers sont, quant à eux, proposés dans le projet de budget 2018.

A l'heure actuelle, le projet de budget 2018 n'ayant pas encore été adopté, le SIS ne peut poursuivre le recrutement des trois postes acceptés par votre Conseil en 2015. Cette situation est problématique pour le SIS qui a déjà dû commencer la procédure de recrutement des futur-e-s aspirant-e-s.

En effet, le processus de recrutement se déroule sur plusieurs mois et comprend les phases suivantes:

- publication d’une annonce de recrutement en décembre 2017;
- journées de tests permettant d’effectuer une seconde sélection, les 10 et 17 mars 2018;
- journées d’entretiens durant le mois d’avril 2018 qui permettront d’identifier les candidat-e-s aptes à débiter l’école de formation;
- annonce d’engagement aux personnes ayant été retenues, courant mai 2018, afin que les intéressé-e-s puissent démissionner de leur emploi actuel au 31 août 2018 au plus tard;
- début de l’école de formation le 1^{er} septembre 2018;
- fin de l’école de formation au premier trimestre 2020.

A ce stade du recrutement, plusieurs dizaines de candidatures ont été retenues sur la base des dossiers reçus.

Estimation des coûts

La création de ces trois postes dès le 1^{er} septembre 2018 représente un montant de charges de salaires de 112 581 francs au chapitre 30 du centre de coût 40033099 «Service d’incendie et de secours», politique publique 14 «incendie et secours».

A cela s’ajoutent les frais de formation initiale et d’équipement qui représentent un coût supplémentaire de 163 500 francs aux chapitres 30 (127 500 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d’incendie et de secours», politique publique 14 «incendie et secours».

Le montant global représente donc un total de 276 081 francs.

La charge induite sur une année pleine, s’agissant des charges de salaires, s’élève à 337 743 francs. Les charges de formation seront quant à elles de 135 000 francs sur l’exercice 2019 car le coût de formation initiale d’un SPP à l’école latine est estimé à 85 000 francs, répartis sur une période de huit mois et demi, soit de septembre 2018 à avril 2019. Le SIS étant un très gros contributeur en moyens humains et matériels, il facture à l’école latine environ 85% des coûts de formation. Cette opération est donc quasiment neutre financièrement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération PRD-107 votée en date du 6 octobre 2015, instaurant la création de 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP);

vu l'absence à ce jour de vote d'un budget 2018 et la nécessité de doter le SIS de trois postes supplémentaires au plus tard en mai 2018 afin d'engager ces trois SPP aspirant-e-s à compter de septembre 2018;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles à compter du 1^{er} septembre 2018.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur les chapitres 30 (240 081 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours» politique publique 14 «incendie et secours».